

Le 16 juin 2025

À cette séance extraordinaire tenue le 16 juin 2025, au 1299 Route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine étaient présents : Madame Claude Lapointe, Messieurs Pascal Laverdière, Christian Roy et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et un (1) contribuable assistait à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures quarante (19 h 40)

Invitée : Mme Mélanie Beaupré Dion, CPA chez Lemieux Nolet

Le maire souhaite la bienvenue à la représentante de Lemieux Nolet.

La présentation est faite par Mélanie Beaupré Dion CPA et Yvon Marcoux directeur général greffier-trésorier

1) Rapport vérification (opinion) selon les normes comptables secteur publique.

2) Présentation résultats (graphiques)

On répond aux questions des membres du conseil au fur et à mesure de la présentation.

122-25

Présentation et attestation de dépôt rapport financier 2024

Considérant le rapport préparé et déposé par le directeur général greffier-trésorier;
Considérant la vérification et la présentation faite par Lemieux Nolet;
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt des états financiers de la municipalité pour l'année 2024 préparés par le directeur général greffier-trésorier et audités par la firme Lemieux Nolet SENCRL CPA soit des revenus de fonctionnement de 3 509 565 \$ et des charges et affectation de 2 767 021 \$ pour un excédent de 742 544 \$ et des revenus d'investissement et affectation de 2 034 471 \$ et des dépenses d'immobilisation de 605 553 \$ pour un surplus d'investissement de 1 428 918 \$.

123-25

Amendement des résolutions 43-24, 44-24, 45-24, 46-24, 161-24 et 174-24 pour corriger les résolutions sur l'utilisation des fonds de roulement relatif à la vidange des étangs

Considérant les discussions avec l'auditrice;
Considérant que les fonds de roulement ne peuvent être utilisés que pour les immobilisations et non les opérations;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la modification des résolutions 43-24, 44-24, 45-24, 46-24, 161-24 et 174-24 pour corriger les résolutions sur l'utilisation des fonds de roulement relatif à la vidange des étangs;
Que seul l'aménagement de la plateforme et non les opérations de vidange peut être financé par le fonds de roulement;
Que le fonds de roulement utilisé à cette fin sera d'un montant de 84 023,17 \$, remboursable sur 5 ans.

Le 16 juin 2025

124-25

Approbation dépôt de demande - Programme d'entente en patrimoine (PEP)

Considérant que la municipalité est en voie d'acquérir deux (2) bâtiments qui pourraient avoir des éléments patrimoniaux (102, rue Langevin et l'ancien presbytère au 1307, route Ste-Thérèse (cité));

Considérant que des travaux de restauration y seront nécessaires s'ils sont conservés et non démolis;

Considérant que le programme d'entente en patrimoine (PEP) pourrait allouer des montants à la municipalité;

Considérant que le conseil autorise le dir. gén. greffier-trésorier à faire préparer une description de travaux à réaliser à partir des inspections réalisées et obtenir un budget estimé des rénovations d'ici le début de juillet 2025;

Considérant qu'il y aura par la suite un appel de projets pour la requalification des bâtiments;

Considérant que le conseil vise par ses acquisitions à densifier son périmètre urbain, régler ses problèmes de stationnement et redonner vie à ses bâtiments;

Considérant que la MRC souhaite déposer au MCC la liste des projets souhaités par le milieu au plus tard le 7 juillet 2025;

Considérant que cette première étape est une intention et non un engagement;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le dir. gén. greffier-trésorier à déposer une demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce dans le cadre du programme d'entente en patrimoine pour les bâtiments de l'ancien presbytère au 1307, route Ste-Thérèse et du 102, rue Langevin.

125-25

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt et une heures quarante-trois (21 h 43).

Yvon Asselin, Maire

Yvon Marcoux, directeur
général greffier trésorier

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »